

11 GESTION DU CHANGEMENT



Je m'engage totalement à respecter les Règles d'or



IL EST OBLIGATOIRE DE :

- Disposer d'une analyse de risques et d'appliquer les mesures compensatoires
- Former le personnel et mettre à jour la documentation associée



IL EST INTERDIT DE :

- Réaliser une modification technique ou organisationnelle sans disposer d'une autorisation préalable

